

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	17 octobre 2016			DEF
Annule et remplace				

Auteur(s) : Philippe Haerberli			Lié à :(obligatoire) ad 16.034
Titre : Amendement au projet de loi sur l'Université de Neuchâtel (LUNE)			
Contenu : Article 39, alinéa 3 ³ Ce congé scientifique ne peut être supérieur à <u>douze</u> mois au maximum, tout cumul confondu.			
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Philippe Haerberli			
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	